

LES DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

2023

FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE

Nous vous invitons à proposer des candidats et des candidates pour les trois distinctions de l'Ordre.



Date limite pour soumettre une candidature : **vendredi 2 juin 2023, à 16 h.**

Les distinctions seront remises lors de la Journée de l'Ordre, auquel participe de nombreux invités d'honneur. La nouvelle est par la suite diffusée dans les médias.

Celui-ci procède à leur examen et transmet ses recommandations au Conseil d'administration à qui il appartient de désigner le ou la récipiendaire de ces hautes distinctions.

Toutes les candidatures sont adressées à la directrice des communications de l'Ordre qui les soumet au comité des distinctions.

distinctions.oifq.com



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE

Nous vous invitons à proposer des candidats et des candidates pour les trois distinctions de l'Ordre.



Médaille de l'Ordre

- Les candidatures doivent être soumises par écrit et être supportées par au moins 5 membres de l'Ordre.
- Chaque candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet du candidat ou de la candidate, incluant ses qualifications académiques, ses réalisations professionnelles, les distinctions et honneurs qui lui ont été rendus, sa participation aux affaires de l'Ordre ou tout autre élément d'intérêt justifiant sa candidature à cette distinction.



Ingénieur forestier de l'année

- Les candidatures doivent être soumises par écrit et être supportées par au moins 5 membres de l'Ordre.
- Chaque candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet du candidat ou de la candidate, incluant ses réalisations professionnelles et tout autre élément d'intérêt justifiant sa candidature à cette distinction.
- L'information transmise à l'Ordre doit comprendre une description détaillée de la participation ou contribution personnelle du membre et de l'événement relié à la mise en candidature, s'il y a lieu.



Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière

- Les candidatures doivent être soumises par écrit et être supportées par au moins 5 membres de l'Ordre.
- Chaque candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet du candidat ou de la candidate, incluant ses qualifications académiques, ses réalisations professionnelles, les distinctions et honneurs qui lui ont été rendus, sa participation aux affaires de l'Ordre et tout autre élément d'intérêt justifiant sa candidature à cette distinction.

Date limite pour soumettre un candidature : **vendredi 2 juin 2023, à 16 h.**

Nous, soussignés, membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, proposons la candidature de:

M., Mme _____ pour la distinction :

Médaille de l'Ordre

Ingénieur forestier de l'année

Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière

Nom des proposeurs (en caractères d'imprimerie)

Signature

La formule de mise en candidature, comprenant la signature de 5 membres de l'Ordre et le curriculum vitae du candidat ou de la candidate, doit parvenir par courrier (sous pli confidentiel) ou par courriel au plus tard le vendredi 2 juin 2023, à 16 h.

Mme Marie-Claude Dussault, MBA

Directrice des communications et de la formation continue
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec,
2750, rue Einstein, bureau 110 Québec (Québec) G1P 4R1



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

distinctions.oifq.com